

**Assemblée générale**

Distr. générale
9 février 2011
Français
Original : anglais

**Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux**

Îles Vierges britanniques

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités	3
II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques	4
III. Budget	5
IV. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Services financiers	6
C. Tourisme	7
D. Agriculture, pêche et transport maritime	7
E. Communications	8
V. Situation sociale	9
A. Généralités	9
B. Emploi et immigration	9
C. Éducation, culture et sports	10
D. Santé publique	10
E. Criminalité et santé publique	11
VI. Environnement	11
VII. Relations avec les organisations et partenaires internationaux	12



VIII.	Statut futur du territoire	12
A.	Position du gouvernement du territoire	12
B.	Position de la Puissance administrante	13
C.	Décision de l'Assemblée générale	13

I. Généralités

1. Les îles Vierges britanniques sont un territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les relations existant entre le Gouvernement britannique et ses territoires non autonomes sont énoncées dans la constitution de chaque territoire. La loi de 2002 relative aux territoires britanniques d'outre-mer accorde le droit à la citoyenneté britannique aux « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer ».

2. Le territoire est situé à environ 100 kilomètres à l'est de Porto Rico et 25 kilomètres des îles Vierges américaines. D'une superficie de 153 kilomètres carrés, le territoire est constitué d'une cinquantaine d'îles, îlots et cayes, dont 20 sont habités, et forme avec les îles Vierges américaines un archipel qui s'étend sur 3 445 kilomètres carrés. La capitale, Road Town, se trouve sur la plus grande île, Tortola. Les principales autres îles sont Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke.

3. En 2010, on estimait la population du territoire à 25 000 habitants, dont 19 % avaient le statut de citoyen ou de « belonger » (ressortissant). La grande majorité des « non-ressortissants » sont originaires de pays de la région, d'Amérique du Nord ou d'Europe¹.

4. Depuis 1959, la monnaie ayant cours légal dans les îles Vierges britanniques est le dollar des États-Unis. Les principaux partenaires commerciaux du territoire sont les États-Unis d'Amérique, les pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Royaume-Uni.

5. Les premiers habitants connus du territoire sont des peuples autochtones de la région, les Arawaks et les Caraïbes. En 1648, les Hollandais y établissent la première colonie européenne de peuplement à titre permanent. En 1666, des planteurs britanniques en prennent le contrôle et le territoire devient colonie britannique. Les planteurs sont alors dotés d'un gouvernement civil, de tribunaux constitutionnels, d'une assemblée élue et d'un conseil législatif en partie désigné, qui se réunit pour la première fois en 1772. En 1872, les îles rejoignent la Fédération des îles Sous-le-Vent. Dans les années 30 et 40, les habitants revendiquent une plus grande autonomie et le territoire est doté d'une administration distincte en 1956.

Note : Les renseignements figurant dans le présent document de travail proviennent de documents publiés, établis notamment par le gouvernement du territoire, et d'informations transmises au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour plus de précisions, voir les documents de travail précédents consultables en ligne à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/dpi/decolonization/docs.

¹ Informations communiquées le 11 janvier 2011 par la Puissance administrante. Autres sources : Fonds monétaire international, Financial Sector Stability of the British Virgin Islands (Évaluation de la stabilité du secteur financier dans les îles Vierges britanniques), octobre 2010; et Economist Intelligence Unit, British Virgin Islands and Caribbean Report (Rapport sur les îles Vierges britanniques et les Caraïbes), décembre 2010.

II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

6. Selon l'ordonnance constitutionnelle des îles Vierges britanniques de 2007, la Puissance administrante nomme un gouverneur responsable de la défense, de la sécurité intérieure, des affaires étrangères, de la fonction publique et de l'administration des tribunaux. La Constitution associe formellement le gouvernement du territoire aux mesures prises en matière de sécurité intérieure et d'affaires étrangères, assurant ainsi un meilleur partage de ces responsabilités. Cependant, le monarque britannique reste habilité à légiférer pour assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement des îles Vierges. Dans les faits, le pouvoir législatif ou discrétionnaire du Gouverneur est limité. En matière de relations extérieures, les îles Vierges britanniques ont le pouvoir de négocier des traités dans des domaines spécifiques portant notamment sur certaines questions financières extraterritoriales.

7. L'actuel Gouverneur des îles Vierges britanniques, William Boyd McCleary, a pris ses fonctions le 20 août 2010.

8. La Constitution de 2007 a donné lieu à l'institution d'un mode de gouvernement collégial. Le Conseil exécutif est remplacé par un Cabinet, le Ministre principal par un Premier Ministre et le Conseil législatif par une Chambre d'assemblée. Le Cabinet se compose du Premier Ministre (nommé par le Gouverneur parmi les membres élus de la Chambre d'assemblée), de quatre autres ministres (nommés par le Gouverneur sur proposition du Premier Ministre) et d'un membre *ès qualités* (le Procureur général). Le Gouverneur préside les réunions du Cabinet dont l'ordre du jour est établi par le Comité directeur du Cabinet composé du Gouverneur, du Premier Ministre et du Secrétaire du Cabinet. La Chambre d'assemblée se compose d'un président, du Procureur général (membre *ès qualités*) et de 13 membres élus (9 issus des circonscriptions uninominales et 4 représentant le territoire dans son ensemble). En 2009-2010, les travaux se sont poursuivis en vue de porter à 15 le nombre de membres élus de la Chambre d'assemblée en relevant le nombre de circonscriptions de 9 à 11.

9. Le territoire compte quatre partis politiques : le Virgin Islands Party (VIP), fondé en 1971; le United Party, fondé en 1966; le Concerned Citizens' Movement, fondé en 1994; et le National Democratic Party, fondé en 1998. Des élections générales doivent se tenir au moins tous les quatre ans. Les candidats sont élus à la majorité simple. Les électeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans et avoir le statut de « *belonger* ».

10. Le Virgin Islands Party, qui a remporté 10 des 13 sièges de la Chambre d'assemblée lors des dernières élections générales tenues le 20 août 2007, a formé un gouvernement dirigé par Ralph T. O'Neal. Les prochaines élections générales devraient se tenir en septembre 2011.

11. Le droit en vigueur dans les îles Vierges britanniques mêle *common law* anglaise, législation locale et législation impériale. La justice est rendue par la Cour suprême des Caraïbes orientales, qui siège à Sainte-Lucie et se compose de deux sections : la Haute Cour de justice (High Court of Justice) et la Cour d'appel (Court of Appeal). Selon la Puissance administrante, trois juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un président et deux juges d'appel, est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le système judiciaire comprend également un tribunal de première instance (Magistrates Court), compétent en matière civile et pénale, un tribunal pour mineurs

(Juvenile Court) et un tribunal correctionnel (Court of Summary Jurisdiction). Le Conseil privé (Privy Council) du Royaume-Uni est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire.

12. Lors d'un discours prononcé à l'occasion du Séminaire régional pour les Caraïbes organisé sous les auspices du Comité spécial et tenu à Frigate Bay (Saint-Kitts-et-Nevis) du 12 au 14 mai 2009, le représentant des îles Vierges britanniques a déclaré que, si personne dans le territoire ne voulait que les îles Vierges britanniques soient une colonie ou un territoire dépendant d'une Puissance administrante, la population n'était pas favorable à l'indépendance. L'opinion générale était que les îles Vierges britanniques ne devraient demander leur indépendance que lorsqu'elles seront économiquement viables.

13. En 2010, selon des informations diffusées par les médias, le Premier Ministre a rappelé au Gouverneur qu'il était urgent de tenter d'apporter des réponses à un certain nombre de questions concernant la Constitution du territoire, notamment de définir la notion de « consultation » entre le Gouverneur et le gouvernement du territoire, et de régler la question de la sélection et de la nomination des fonctionnaires. D'une manière générale, le sentiment était que les dirigeants politiques locaux devraient avoir davantage de pouvoirs.

III. Budget

14. Selon la Puissance administrante, les dépenses du territoire pour 2010 ont été estimées à environ 250 millions de dollars et ses recettes à environ 272 millions de dollars. Le gouvernement du territoire continue de gérer les finances du secteur public : il finance les dépenses d'investissement sur les excédents d'exploitation, chaque fois que possible, et observe les directives en matière d'emprunt arrêtées d'un commun accord avec le Gouvernement britannique. Les recettes prévues par le gouvernement du territoire au titre du budget 2011-2012 s'élèvent à 288 millions de dollars et les dépenses de fonctionnement à environ 260 millions de dollars, ce qui laisse un excédent de 28 millions de dollars pour les dépenses au titre du développement, des secours d'urgence en cas de catastrophe, des pensions de retraite, des imprévus et des travaux de réparation et de rénovation.

15. Selon le discours de présentation du budget 2010 du territoire, le montant total de la dette publique devrait s'établir à environ 151 millions de dollars, dont le service sera assuré conformément aux directives en matière d'emprunt arrêtées d'un commun accord avec le Gouvernement britannique. Par ailleurs, le gouvernement du territoire a lancé plusieurs initiatives visant à réduire les coûts et à accroître les recettes fiscales, notamment la révision complète des taux d'imposition et de redevance prévus par la loi, l'établissement d'un plan de gestion prévisionnelle des effectifs et la réduction du nombre de fonctionnaires, afin de créer un secteur public moins onéreux et plus efficace.

16. Les îles Vierges britanniques ne prélèvent pas d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés, de taxe sur la valeur ajoutée ou de taxe sur les produits et services. Plusieurs accords concernant l'échange de renseignements fiscaux ont été signés par les îles Vierges britanniques, notamment avec le Royaume-Uni en 2008. Selon le discours de présentation du budget 2010, le gouvernement du territoire est pleinement attaché à la mise en œuvre effective des accords d'échange de renseignements fiscaux conclus avec l'Organisation de coopération et de

développement économiques. Plusieurs accords de ce type ont été signés par les îles Vierges britanniques et d'autres pays en 2010 et d'autres accords devraient être signés en 2011.

IV. Situation économique

A. Généralités

17. Selon des informations communiquées par la Puissance administrante, l'économie des îles Vierges britanniques repose essentiellement sur les services financiers extraterritoriaux, qui représentent plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB), et sur le tourisme. Les chiffres pour 2009 faisaient apparaître que le PIB avait diminué de 115,7 millions de dollars, soit 11,7 %, pour s'établir à 876,3 millions de dollars du fait du ralentissement économique mondial. Au cours de cette période, le PIB par habitant s'est établi, selon les estimations, à 30 341 dollars. Selon le discours de présentation du budget 2010, l'économie du territoire a donné des signes de reprise au cours de la période : les statistiques provisoires indiquent une hausse du nombre de touristes et d'immatriculations de nouvelles sociétés de 4 % et 33 % respectivement, et un taux de croissance du PIB estimé à 6 %.

B. Services financiers

18. Le secteur des services financiers représente près de 60 % du PIB du territoire. Selon le discours de présentation du budget 2010, ce secteur s'est senti de la crise financière mondiale. Le nombre d'immatriculations de sociétés avait diminué de 32 % environ durant les trois premiers trimestres de 2009 par rapport à la même période en 2008, ce qui représente un recul non négligeable. Néanmoins, les îles Vierges britanniques comptaient encore 410 000 sociétés immatriculées. En 2010, selon les informations diffusées par les médias, quelque 3 000 fonds de placement spéculatifs étaient immatriculés dans les îles Vierges britanniques aux termes de la *Securities and Investment Business Act*, qui régit les activités des fonds de placement et les opérations de bourse dans le territoire.

19. La *Securities and Investment Business Act* de 2010, qui est entrée en vigueur en mai 2010, vise à renforcer encore le secteur des services financiers dans le territoire. Selon la Puissance administrante, la loi doit permettre de moderniser le régime de réglementation des fonds communs de placement et des investissements à la lumière des normes internationales applicables aux valeurs mobilières, compte tenu notamment de la nécessité de prendre des mesures de protection appropriées contre les abus de position dominante et les opérations d'initiés.

20. En 2010, le Fonds monétaire international (FMI) a publié un rapport intitulé *Financial Sector Stability Assessment of the British Virgin Islands* (Évaluation de la stabilité du secteur financier dans les îles Vierges britanniques). Dans ce rapport de synthèse sur l'examen du régime de réglementation du secteur des services financiers du territoire, le FMI reconnaît que le territoire a un solide régime de réglementation et formule un certain nombre de recommandations, telles que l'application intégrale de la *Securities and Investment Business Act* et l'imposition d'amendes plus élevées que celles qui sont actuellement prévues par la législation financière. Selon le discours du Trône prononcé en 2010, le gouvernement du

territoire s'attachera à améliorer la situation du secteur des services financiers, notamment en mettant rapidement en œuvre les modifications recommandées dans le récent rapport du FMI.

C. Tourisme

21. Le tourisme, qui vise surtout une clientèle aisée, compte pour environ 37 % du PIB du territoire et emploie le tiers de la population des îles Vierges britanniques. Selon la Puissance administrante, 856 863 personnes ont visité le territoire en 2009.

22. Les îles Vierges britanniques se sont ressenties de la baisse générale du tourisme provoquée par la crise économique mondiale : le nombre total de visiteurs a diminué d'environ 10 % entre 2008 et 2009. Cette tendance à la baisse est due au recul d'environ 17 % du nombre de séjours de plus de 24 heures. En revanche, le tourisme de croisière a enregistré des résultats relativement meilleurs que les séjours touristiques en 2009, le nombre de croisiéristes étant plus élevé qu'en 2008 pour certains mois. L'essor de la navigation de plaisance s'est poursuivi : en 2009, le territoire a accueilli davantage de grands yachts en provenance d'Europe de l'Est ou des États-Unis qu'en 2008.

23. En 2010, l'Office du tourisme du territoire a lancé plusieurs initiatives pour promouvoir l'industrie touristique, en s'attachant notamment à prospecter des marchés non traditionnels tels que la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et le Moyen-Orient, tout en attirant davantage de visiteurs d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe. Il a également poursuivi ses programmes d'écotourisme tels que la désignation de marinas et navires « Pavillon bleu » et l'octroi du label « Green Globe », qui ont pour objet de promouvoir un tourisme viable, et a continué de s'employer à améliorer les normes de l'industrie hôtelière en offrant des programmes de formation axés sur le client et en adoptant une nouvelle stratégie visant à améliorer les normes de qualité des structures d'hébergement et d'accueil.

D. Agriculture, pêche et transport maritime

24. L'agriculture et la pêche représentent toujours moins de 1 % du PIB et la plupart des besoins alimentaires sont satisfaits grâce aux importations. Le territoire compte environ 800 hectares de terres cultivées et 4 000 hectares de pâturages. Les principales cultures sont les fruits et les légumes, qui sont produits tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation vers les îles Vierges américaines. Selon le discours de présentation du budget 2010, le gouvernement du territoire poursuit son projet d'installation de serres, mesure essentielle pour réduire l'exposition du marché des produits alimentaires aux chocs extérieurs.

25. La loi de 1997 relative à la pêche et la réglementation des pêches de 2003 régissent les activités de pêche dans les îles Vierges britanniques. La pêche approvisionne principalement le marché local. Les deux principaux types de pêche dans le territoire sont la pêche commerciale (de faible volume) et la pêche de loisir. En 2010, selon la Puissance administrante, la présence de rascasses volantes (*Pterois volitans*), une espèce de prédateur extrêmement invasive pourvue d'une nageoire dorsale venimeuse, a été signalée pour la première fois dans les zones de pêche du territoire. Des mesures sont prises pour lutter contre cette invasion marine,

notamment l'organisation de sorties de plongée et d'excursions de pêche pour informer le public sur les méthodes de capture.

E. Communications

26. Les îles Vierges britanniques comptent plus de 200 kilomètres de routes revêtues. En 2010, le gouvernement du territoire a continué de chercher à améliorer la sécurité du réseau routier pour les habitants et les visiteurs. Selon le discours de présentation du budget 2010, plusieurs kilomètres de routes ont été revêtues en 2009-2010 à Anegada, et la route reliant Valley à Nail Bay, à Virgin Gorda, de même que plusieurs routes à Jost Van Dyke ont été achevées.

27. Des transporteurs maritimes assurent des liaisons directes depuis le Royaume-Uni, les États-Unis et les Pays-Bas. Road Town a un port en eau profonde. Des transbordeurs assurent des liaisons régulières entre Tortola et d'autres îles ainsi qu'avec Saint-Thomas, dans les îles Vierges américaines. Le territoire dispose de trois aéroports internationaux qui sont desservis par 15 compagnies aériennes. Le développement des infrastructures portuaires s'est poursuivi. Par exemple, en 2010, la construction d'un nouveau bassin pour ravitailleurs et la rénovation du quai de croisière ont été achevées dans le bassin réservé aux paquebots. Les nouveaux aménagements, qui comprennent un bassin et un quai attenant de 100 et 30 mètres de long respectivement, visent à faciliter le ravitaillement des paquebots de croisière à Road Harbour, le port de Tortola.

28. Selon le discours du Trône de 2010, le territoire a poursuivi les travaux d'amendement de la loi de 2006 sur les télécommunications, dont l'objet est de renforcer la protection des consommateurs, en définissant les pouvoirs généraux de la Commission de réglementation des télécommunications concernant le règlement des litiges et le caractère exécutoire des décisions adoptées, et les procédures d'appel de décisions. Des réglementations concernant la création d'un point d'échange Internet dans le territoire devaient également être promulguées.

29. Toujours selon le discours du Trône de 2010, une législation complète sur l'administration des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement du territoire était en cours d'élaboration afin d'assurer un bon usage des installations, d'éviter les gaspillages et de garantir leur bon fonctionnement pendant toute leur durée de vie. Selon le discours de présentation du budget 2010, des dispositions ont été prises pour assurer un approvisionnement en eau plus fiable et construire des réseaux d'égouts de bien meilleure qualité, notamment dans les régions de Road Town et d'East End/Long Look, de manière à éliminer progressivement l'usage des fosses septiques, en particulier dans les localités les plus peuplées.

30. Dans les îles Vierges britanniques, l'aménagement du territoire est régi par une loi adoptée en 2004 (*Physical Planning Act*), en vertu de laquelle tous les travaux d'aménagement doivent être approuvés par la Direction de l'aménagement du territoire. En 2010, selon la Puissance administrante, la Direction a émis 40 avis pour défaut de conformité et a porté une affaire devant les tribunaux. Au cours de la même période, 680 demandes d'aménagement ont été traitées.

V. Situation sociale

A. Généralités

31. La Caisse de sécurité sociale apporte à ceux qui en ont besoin une aide financière sous forme de prestations au titre de l'assurance maladie, d'allocations de maternité et de pensions de retraite. Le Département du développement social octroie également des allocations et autres formes d'assistance aux personnes qui en ont besoin par l'intermédiaire de la Commission d'aide sociale, constituée par le Cabinet, et gère d'autres programmes, notamment en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, et du développement local.

32. Selon le discours du Trône de 2010, le gouvernement du territoire travaille sur un projet de loi visant à créer une commission des droits de l'homme, conformément à la constitution de 2007 et aux normes internationales, et mène des consultations publiques à ce sujet. La commission serait chargée de faire mieux connaître les questions relatives aux droits de l'homme dans le territoire et de veiller à la protection et au respect de ces droits. Selon des informations diffusées dans les médias, le Bureau du Procureur général est chargé de donner des avis juridiques au gouvernement du territoire sur toutes les questions relatives aux droits de l'homme et de remplir les obligations internationales du territoire en matière de présentation de rapports sur les droits de l'homme.

B. Emploi et immigration

33. Selon les chiffres communiqués par la Puissance administrante, la population active des îles Vierges britanniques comptait environ 30 % de locaux et 70 % d'expatriés. Les secteurs de la fonction publique, des services financiers, du tourisme et du bâtiment demeuraient les principaux employeurs. Le taux de chômage était d'environ 3,1 %. Les chiffres du chômage ont augmenté en 2010, les employeurs essayant de réduire leurs frais généraux. Le secteur du tourisme a connu une vague de licenciements en 2009-2010, en particulier dans l'hôtellerie et la restauration.

34. Selon le discours de présentation du budget 2010, les demandes de permis de travail ont diminué de quelque 7 % en 2009. Le gouvernement du territoire accorde des exemptions de permis de travail aux personnes de bonne moralité inscrites dans le système scolaire (du début du primaire à la fin du secondaire), mariées depuis au moins trois ans à une personne ayant le statut de « appartenir », ou ayant résidé sur le territoire des îles Vierges britanniques pendant au moins 20 ans. Le nombre d'exemptions accordées est fixé chaque année.

35. Selon le discours du Trône prononcé en octobre 2010, la loi de 2010 sur la gestion des douanes et les droits de douane (*Customs Management and Duties Act*) promulguée en 2010 a permis de moderniser une législation qui datait de 1974 et de la mettre en conformité avec les normes internationales. La loi a par ailleurs renforcé les moyens du Gouvernement en matière d'enquêtes, de maintien de l'ordre et de contrôle des frontières, l'objectif étant de faire respecter les conditions d'entrée en vigueur. La loi de 2010 portant code du travail dote le territoire d'un code général du travail conforme aux normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), prévoit l'amélioration de l'administration du travail, fixe les

conditions d'emploi minimales et propose des mécanismes permettant d'assurer l'administration du travail, le règlement des différends et, plus généralement, l'application de la législation du travail.

C. Éducation, culture et sports

36. Pour la période 2010/11, le gouvernement du territoire a alloué 16 % de son budget annuel au Ministère de l'éducation et de la culture. L'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire de 5 à 16 ans. Le « cycle A » de l'enseignement secondaire est également gratuit. Les îles de Tortola, Anegada, Virgin Gorda et Jost Van Dyke comptent des écoles primaires et secondaires publiques et privées. Le H. Lavity Stoutt Community College, à Paraquita Bay, offre des programmes d'enseignement parauniversitaire, technique et professionnel, ainsi que des programmes de formation continue. En 2010, 248 élèves ont achevé leurs études secondaires dans le territoire. Les résultats à l'examen de fin d'études secondaires indiquent que le taux d'échec a été de 8,8 % environ, le nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen étant de 272.

37. Selon le discours du Trône de 2010, le territoire a entrepris une révision de la loi de 2004 sur l'éducation et l'élaboration d'un code de conduite de l'élève. Le gouvernement du territoire est déterminé à faire en sorte que la législation dans ce domaine complexe soit bien conçue et que les changements introduits contribuent à créer un système éducatif moderne et adapté aux besoins. Des travaux législatifs sur les besoins spéciaux en matière d'éducation et la réforme de l'enseignement technique et professionnel sont également en cours, de même que l'élaboration d'un projet de loi sur l'enseignement préscolaire et de politiques relatives à la jeunesse et aux sports.

38. S'agissant des initiatives culturelles, le gouvernement du territoire a pris des mesures pour adopter un « hymne territorial » qui rende hommage à la population des îles Vierges britanniques.

D. Santé publique

39. La Direction des services de santé des îles Vierges britanniques a été créée en tant qu'entité autonome en 2005 lorsque la loi relative aux services de santé des îles Vierges britanniques a été adoptée, pour gérer tous les services publics de santé pour le compte du Ministère de la santé et du développement social. Selon la Puissance administrante, le gouvernement du territoire continue d'assurer la plus grande partie du financement de la Direction. En 2010, les autorités ont indiqué qu'elles avaient constaté que le budget de la Direction avait été dépassé de 7,4 millions de dollars en 2009 et qu'elles avaient mis en place les dispositifs voulus pour éviter de tels problèmes à l'avenir.

40. Les îles Vierges britanniques sont dotées d'un hôpital public de 44 lits (Peebles Hospital) et d'une clinique privée de 8 lits (Bougainvillea Clinic), tous deux situés à Road Town. Selon la Puissance administrante, le nombre de médecins et de dentistes agréés sur le territoire reste inchangé, soit 103 et 11 respectivement.

41. Un examen de la législation du territoire dans le domaine de la santé a été entrepris en 2008. Selon le discours du Trône de 2010, les efforts se sont poursuivis

en 2010 pour revoir le dispositif de gouvernance du secteur de la santé et renforcer la Direction des services de santé. Selon la présentation du budget 2010, le gouvernement du territoire a entrepris de mettre au point un régime national d'assurance maladie avec le concours de la Health Economic Unit de l'Université des Indes occidentales.

42. La loi de 1995 sur la violence familiale (procédure en référé) a été révisée pour aligner la législation en vigueur sur les pratiques récentes et la mettre en conformité avec les conventions internationales en la matière. Un ensemble de lois sociales concernant la protection de l'enfance et la violence familiale est en cours d'élaboration, ainsi qu'un document d'orientation générale et un mémoire descriptif sur les droits des personnes handicapées et sur la sensibilisation aux questions de santé mentale et la prévention des maladies mentales.

E. Criminalité et santé publique

43. L'augmentation de la criminalité sur le territoire au cours des dernières décennies – qu'il s'agisse des crimes violents, de la criminalité organisée ou de la petite délinquance – est devenue une source de préoccupation. Le gouvernement du territoire s'emploie à résoudre ce problème avec l'aide de la Police royale des îles Vierges britanniques. Comme le précisait le discours du Trône de 2010, la loi de 2010 portant amendement de la loi sur les revenus tirés d'activités criminelles (*Proceeds of Criminal Conduct (Amendment) Act 2010*) a renforcé les moyens de la police et des autres services de maintien de l'ordre en matière de lutte contre la criminalité, et d'autres mesures sont en train d'être mises en œuvre dans les domaines de la protection des victimes et des témoins et des délais d'intervention de la police.

44. Le gouvernement du territoire continue de veiller à ce que les conditions qui prévalent dans l'établissement pénitentiaire du territoire, situé à Balsum Ghut, sur l'île de Tortola, soient conformes aux normes internationales et à la législation du territoire. Ainsi qu'en atteste le discours du Trône de 2010, la réforme du système pénitentiaire demeure l'une des priorités du programme législatif du Gouvernement. En consultation avec d'autres parties prenantes, le Gouvernement a lancé une campagne pour améliorer encore l'infrastructure pénitentiaire ainsi que le bien-être social des détenus et du personnel pénitentiaire.

45. Le gouvernement du territoire continue de s'employer à renforcer le système de justice pénale et compte adopter plusieurs textes législatifs, notamment une loi sur la protection judiciaire et des textes portant amendement de la loi sur la police et du règlement pénitentiaire.

VI. Environnement

46. Les îles Vierges britanniques ont adhéré à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale. Selon les informations diffusées par les médias en 2010, des systèmes de protection

des zones marines et côtières ont été établis et des zones protégées ont été créées afin de sauvegarder la diversité biologique du territoire.

47. De nombreux efforts ont été déployés au cours des dernières années pour modifier le décret relatif au pétrole (*Petroleum Ordinance*) en vigueur dans le territoire afin de le rendre conforme aux normes internationales. Selon le discours du Trône de 2010, un projet de loi sur la prévention des marées noires est en cours d'élaboration. Ce texte vise à éviter que des produits pétroliers et des substances dangereuses ne pénètrent dans les eaux territoriales des îles Vierges britanniques et à créer au sein du Ministère des communications et des travaux publics un groupe maritime chargé de surveiller et de gérer les rejets de polluants à base d'hydrocarbures ou de substances dangereuses dans les eaux territoriales; il prévoit en outre la nomination d'un responsable des interventions en cas de déversement d'hydrocarbures, l'octroi de permis d'exploitation de navires et d'installations, ainsi que des dispositions relatives aux infractions, aux amendes et autres questions connexes.

48. Selon les informations diffusées par les médias, la compagnie d'électricité des îles Vierges britanniques doit installer des lampadaires solaires pour l'éclairage public sur l'île de Tortola afin de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et économiser l'énergie. En 2010, le territoire a organisé la première édition du « BVI Go Green Festival », festival annuel visant à promouvoir la cause de l'environnement dans les Caraïbes au moyen d'activités diverses telles que séminaires, expositions, conférences et concerts.

VII. Relations avec les organisations et partenaires internationaux

49. Les îles Vierges britanniques ont le statut de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'OIT et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

50. Le territoire a le statut de membre associé de la CARICOM et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) et de membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes.

51. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les îles Vierges britanniques sont associées à l'Union européenne mais n'en font pas partie.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

52. La position du gouvernement du territoire au sujet du statut futur des îles Vierges britanniques est exposée dans la partie II consacrée aux questions constitutionnelles.

B. Position de la Puissance administrante

53. On trouvera des informations sur la position générale du Royaume-Uni au sujet de ses territoires d'outre-mer dans le rapport du Secrétaire général daté d'août 2010, intitulé « Deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme » (A/65/330, annexe). Le 4 octobre 2010, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

54. Selon le compte rendu de la séance de la Quatrième Commission (A/C.4/65/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a notamment réitéré la position de longue date du Gouvernement britannique, à savoir que ses relations avec ses territoires d'outre-mer étaient des relations modernes basées sur le partenariat, les valeurs partagées et le droit de chaque territoire de décider s'il souhaite ou non garder ses liens avec le Royaume-Uni. La situation de chaque territoire était certes différente, certains ayant atteint un stade de développement plus avancé que d'autres, mais le Royaume-Uni continuerait de collaborer avec tous les territoires, selon qu'il conviendrait, dans des domaines comme la bonne gouvernance, le développement et la transparence politiques et économiques, le renforcement de la sécurité et la réduction de l'exposition aux risques de catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

55. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que les relations entre les territoires d'outre-mer et le Royaume-Uni étaient inscrites dans la constitution de chaque territoire. Une procédure de révision constitutionnelle engagée récemment avec plusieurs territoires avait abouti à l'actualisation des dispositions de leur constitution sur des questions telles que les droits de l'homme, la bonne gouvernance et les rôles respectifs du Gouverneur et des élus locaux.

56. En outre, la bonne gouvernance avait été un thème central de tous les pourparlers constitutionnels avec les territoires. Le Gouvernement britannique n'avait nullement l'intention de gérer dans leurs moindres détails les relations qu'il entretenait avec ses territoires d'outre-mer et tenait à laisser chaque territoire gérer ses propres affaires autant que possible, mais cela comportait aussi des responsabilités. Lorsque le Royaume-Uni estimait qu'un territoire ne respectait pas ses obligations internationales ou si la situation dans un territoire suscitait d'autres inquiétudes, le Gouvernement britannique n'hésiterait pas à soulever la question avec le gouvernement du territoire et à intervenir le cas échéant.

C. Décision de l'Assemblée générale

57. Le 10 décembre 2010, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 65/115 A et B, au vu du rapport que lui a communiqué le Comité spécial (A/65/23) et après examen par la Quatrième Commission. La section IV de la résolution 65/115 B porte sur les îles Vierges britanniques. Dans le dispositif de cette section, l'Assemblée générale :

1. *Rappelle* l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution des îles Vierges britanniques en juin 2007, et souligne qu'il importe de poursuivre les discussions sur les questions d'ordre constitutionnel;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

3. *Accueille* avec satisfaction les efforts déployés par le territoire pour stimuler, notamment par le biais de la création de petites entreprises, les deux principaux secteurs qui constituent la base de son économie, à savoir les services financiers et le tourisme.
